

Zone humide de la Convention de Ramsar

Sakata-Ville de Niigata

ラムサール条約湿地

佐  
潟

S A K A T A

新潟市

# Un aperçu de Sakata et de son milieu naturel

## Les caractéristiques de Sakata et sa localisation

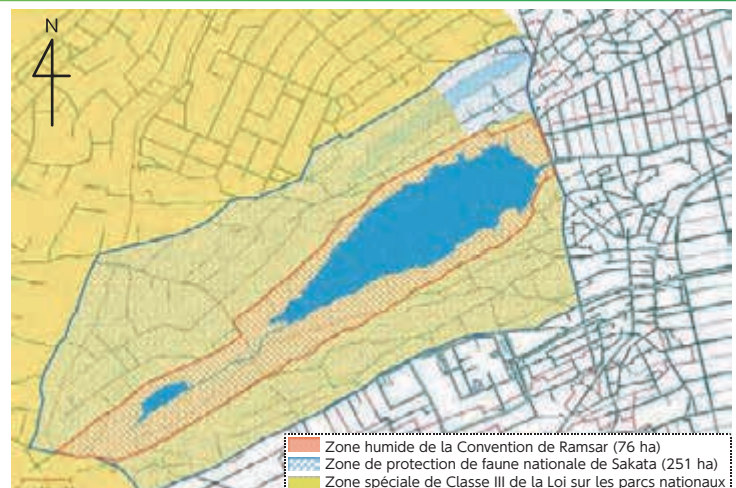
Sakata est considéré comme le plus grand « lac des dunes » du Japon, et se situe entre les rangs de la dune de Niigata, en terrain bas. C'est un lac d'eau douce, qui en fait est constitué de 2 lagunes: en amont, la petite lagune d'Uwakata, et en aval, la grande lagune de Shitakata. La superficie de la lagune est de 43,6ha, et son altitude de 5m; elle est peu profonde, avec une profondeur moyenne de 1m, et le fond du lac ala forme d'un fond de cale de bateau. Il n'existe pas de cours d'eau affluant, et la lagune est alimentée par l'eau provenant des dunes environnantes et les eaux de pluie.

La région se situe dans un coin du Parc quasi-national de Sado-Yahiko-Yoneyama (29.464 ha), et en tant que Zone spéciale de Classe III de la Loi sur les parcs nationaux, le développement y est réglementé. D'autre part, les environs de Sakata (251 ha) ont été désignés Zone de protection de faune nationale de Sakata, et la faune y est protégée sous le contrôle du Ministère de l'environnement. De plus, la Zone humide de la Convention de Ramsar (76 ha) est également une Zone de parc urbain de la ville de Niigata, et cette zone est entretenue comme un parc axé sur l'observation de l'écosystème naturel.



37 degrés 49 minutes de latitude nord  
138 degrés 52 minutes 30 secondes de longitude est  
Altitude 5 m  
Zone de protection de la faune nationale de Sakata  
Zone spéciale de Classe III de la Loi sur les parcs nationaux  
(Parc quasi-national de Sado-Yahiko-Yoneyama)  
Zone de parc urbain de la ville de Niigata  
(=Zone humide de la Convention de Ramsar)

## Les zones de préservation du milieu naturel des environs de Sakata



## Le milieu naturel de Sakata

Sakata se trouve entre les rangs de dune proches de la mer du Japon, et est entouré de monts de sable de 15 à 40m d'altitude. Sur les versants de ces monts où sont dispersés des pins noirs du Japon, s'étendent des champs de pastèque et de radis japonais. Dans la zone de transition entre la terre sèche et le bord de l'eau de Sakata, on trouve des communautés cultivées de pins rouges et de pins noirs du Japon, des bois où poussent entre autres des *Machilus thunbergii*, des *Juglans mandshurica*, des communautés de roseaux, de saules, etc. et au bord de l'eau poussent des acores et des zizanies, etc.

D'autre part, la productivité des plantes de la zone telles que le lotus sacré et la mâcre nageante étant élevée, leurs restes végétaux tendent à augmenter la quantité des sédiments au fond de la lagune, et l'on suggère un impact possible sur les coquillages et les poissons de la lagune.

Ainsi, le milieu naturel de Sakata est fondé sur les rapports réciproques entre divers êtres vivants, y compris l'homme. Afin de conserver le milieu naturel de Sakata dans l'avenir, et afin que l'homme poursuive ses bons rapports en tant que membre de ce milieu, il est essentiel de bien comprendre les concepts de la préservation et de l'utilisation durable.

## Plants

A Sakata, on a enregistré au total 634 espèces de plantes appartenant à 117 familles; dans les zones marécageuses se développent principalement des champs de roseaux, et dans les eaux on trouve des communautés de lotus sacré et de mâcre nageante. Selon les études menées après 1997, on constate une diminution des espèces de plantes submergées; les causes principales signalées sont la diminution de la transparence et la dégradation de la qualité des fonds.

On trouve également à Sakata, des plantes menacées d'extinction telles que le nénuphar épineux ou le *Monochoria korsakowii*. La plupart sont des espèces qui croissent dans l'écotone (zone de transition), s'étendant de la terre sèche aux eaux peu profondes, et impriment les caractéristiques du bord de l'eau de Sakata.



ハス



ミズアオイ



オニバス

## Birds

Sakata est connu comme aire d'hivernage pour les oiseaux migrateurs, notamment les anatidés; les oiseaux d'eau représentatifs sont les cygnes siffleurs, les canards colverts et les sarcelles d'hiver. De nombreux anatidés tels que le cygne siffleur viennent à Sakata en hiver, et font le va-et-vient entre la lagune, aire de repos, et les rizières environnantes, où ils s'alimentent. D'autre part, grâce aux sources d'eau, la température de l'eau de Sakata reste relativement élevée et la lagune ne gèle que rarement. Il semblerait que celle-ci serve de lieu de refuge aux oiseaux lorsque les autres lacs et marécages dans et hors du département de Niigata gèlent, et ces dernières années, il est arrivé que l'on observe plus de 20 mille anatidés à Sakata.

A part les oiseaux vivant à la surface du lac, il y a également les accipitriformes tels que l'autour des palombes, la rousserolle turdoïde qui occupe les champs de roseaux du printemps à l'été, etc; le nombre des espèces d'oiseaux enregistrés à Sakata s'élève à 207 espèces.



コハクチョウ



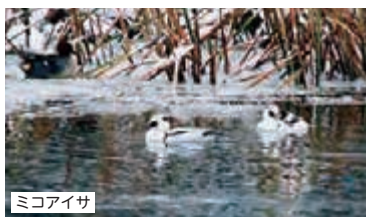
マガモ



オオヨシキリ



カワセミ



ミコアイサ



オオタカ

# Relation entre l'histoire de Sakata et les Hommes

## L'Histoire de Sakata- De l'Antiquité à l'ère Edo

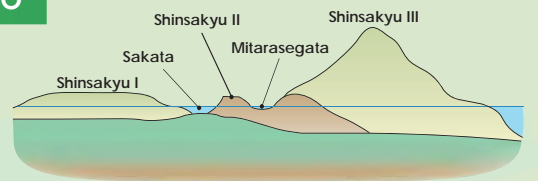
Le long de la côte de la plaine d'Echigo, 70km de dunes de sable de Niigata s'étendent du port d'Iwafune jusqu'au pied de la montagne Kakuda. Ces dunes peuvent être divisées en trois parties : Shinsakuyu (Nouvelle Dune de Sable) I se forma au début de l'époque Jomon, Shinsakuyu II lors de la période Yayoi et Shinsakuyu III apparut lors de l'ère Kofun.

Lorsque Shinsakuyu fut formée il y a environ 1300 ans, un cours d'eau commença à s'écouler entre Shinsakuyu I et Shinsakuyu II, favorisant ainsi le développement d'un écosystème marécageux au sein des dunes.

De la période Jomon à l'ère Yayoi, il semblerait que Sakata était prisée comme lieu de chasse, comme en témoignent les outils de chasse en pierre qui y ont été retrouvés. Des ruines datant de la période Heian étant disséminées sur les dunes de sable entourant les lagon, on peut par conséquent supposer que le lagon accueillait des communautés dont l'activité était profondément liée à l'eau. Dans l'une de ces ruines, les outils permettant de maintenir les filets au fond de l'eau appelés « dosui » trouvés en grandes quantités sont une possible preuve que Sakata était déjà utilisée en tant que lieu de pêche.

Lors de la période Edo, le daimyo (chatelain) du château Takada, Matsudaira Tadateru, instaura une taxe sur la chasse aux Oiseaux à Sakata, ce qui aida à protéger les espèces de cygnes présentes sur le lagon. Dans l'appendice de « La carte revue et corrigée de la région d'Echigo et de Sado » écrite en 1802 par Miwa Nagayasu, le lagon de Sakata est décrit de la sorte : « C'est un petit lagon situé au nord de la gare d'Akatsuka, le meilleur endroit du pays pour les grues et les canards sauvages. L'abondance de carpes cruciennes est aussi ce qui rend cet endroit spécial ». On peut supposer que la faune aquatique y était développée, et qu'il s'agissait déjà à l'époque d'un lieu de pêche prisé pour ses poissons d'eau douce.

On peut présumer que c'est grâce à ce succès que la région d'Akatsuka a prospéré en tant que « zaigo machi » (district rural) dans la région de Hokuriku.



### Le lien entre Sakata et ses habitants ~Jadis~



### Chronologie de l'histoire de Sakata

Avant la période Jomon  
Ere Yayoi

- Formation de Shinsakuyu (Nouvelle Dune) I
- Formation de Shinsakuyu II

Ere Kobun  
Ere Heian  
16e siècle

- Utilisation de la baie comme zone de chasse
- Formation de Shinsakuyu III
- Une communauté se forme dans la baie de Sakata
- Le gibier aviaire est réglementé
- Le seigneur local instaure une taxe pour la préservation des cygnes

XVIIe siècle  
XVIII siècle

- début de la culture du tabac
- début de la culture de la pastèque

1947

1950

1965

1970

1981

1982

Ere Showa

- réforme agraire
- La baie obtient le statut de zone protégée (Le parc quasi national de Sado-Yahiko)
- Période de forte croissance après la seconde guerre mondiale (trente glorieuses)
- Politique de réduction des terres cultivées (mise en jachère)
- Mise en place d'une réserve naturelle pour la faune dans la baie de Sakata
- Achevé de Nishikawa Station de pompage d'irrigation; le plan de connexion avec le parc public commence

1996

1998

2000

2006

2014

Ere Heisei

- Adhésion à la convention de Ramsar relative aux zones humides
- Ouverture du centre de la zone humide et de la faune aquatique de Sakata
- Formulation du plan de protection des environs de Sakata
- Deuxième version du plan de protection
- Troisième version du plan

	Jomon/Yayoi/Heian	Edo	Meiji	Showa	Heisei
Région d'Akatsuka		Zaigo machi (district rural) Le Hokkoku Kaidō	Village d'Akatsuka Fondé en l'an 22 de l'Ere (1889)	Annexion à la ville de Niigata An 36 de l'Ere (1961)	Affiliation à Niigata shi Nishiku An 19 de l'Ere (2007)
Mesures de protection, d'utilisation, etc.	• Lieu de vie (terrain de chasse)	• Taxes sur les oiseaux • Taxes sur la baie • Impôt sur la chasse au cygne	• Katabushin • Association sur les racines de lotus • Chef de la baie • Interdiction de la chasse à tir • Révision de la taxe sur les terres agricoles	• Réserve Zoologique • Réforme Agraire • La ville fait du lieu un parc public • Politique de réduction des terres cultivées	• Adhésion au traité de Ramsar • Plan de protection de l'environnement naturel des environs de Sakata
Terres agricoles des environs		• Forêt de pins	• Apparition de rizières sur la rive • Plantation de pins	• Les rizières inutilisées laissent place à des prairies • Terres agricoles • Redéploiement des terres cultivables • Irrigation localisée	
Biodiversité				Pic de diversité des espèces	
Aménagements de l'eau			• Installation d'une écluse	• Mise en place d'une régulation du niveau d'eau • Détérioration de la qualité de l'eau	

## L'Histoire de Sakata – de l'ère Meiji à nos Jours

Lors de la période meiji, les archives montrent que des droits de pêche étaient réclamés et qu'une association sur les racines de lotus existait, ce qui témoigne du fait que la richesse de Sakata était étroitement connectée aux affaires financières du village d'Akatsuka.

Dans la région d'Akatsuka, l'eau de Sakata était utilisée pour toutes sortes d'utilisations publiques, et parmi elles l'irrigation. Afin de faciliter l'écoulement de l'eau du courant durant la saison sèche de l'été, la communauté toute entière a mis en place un nettoyage extensif appelé Katabushin, consistant à enlever la boue et les plantes mortes accumulées dans l'étang. Le Katabushin était nécessaire non seulement pour le maintien de l'irrigation, mais aussi pour la pêche, les poissons relâchés par les pêcheurs ayant besoin d'eau saine pour grandir. Des gestionnaires furent assignés à Akatsuka pour installer une écluse et surveiller l'irrigation et le drainage.

Les débuts de la riziculture à Sakata datent d'avant l'ère Meiji. Elle se développa plus avant après la seconde guerre mondiale, re-décorant le paysage d'un patchwork de rizières. Au printemps, les fermiers utilisaient des bateaux pour transporter la boue issue des résidus de plantes qui était récoltée au fond du lac, et ainsi en faire de l'engrais naturel pour les rizières.

Ainsi, jusqu'aux années 1960, Sakata joua un rôle essentiel dans la vie des habitants, en fournissant de l'eau pour les cultures, un excellent lieu de pêche en eau douce, et un sol pour les rizières. La relation directe entre Sakata et la population explique leur assiduité à protéger l'écosystème du lac, alors qu'ailleurs dans la plaine d'Echigo d'autres étangs et lacs ont disparu.

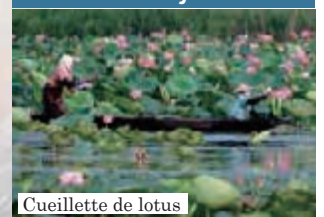
[Sakata avant la période Showa] Partie colorée: Rizières



[Sakata de nos jours] Partie colorée: Roselière



Les relations entre la baie et ses habitants  
~De nos jours~



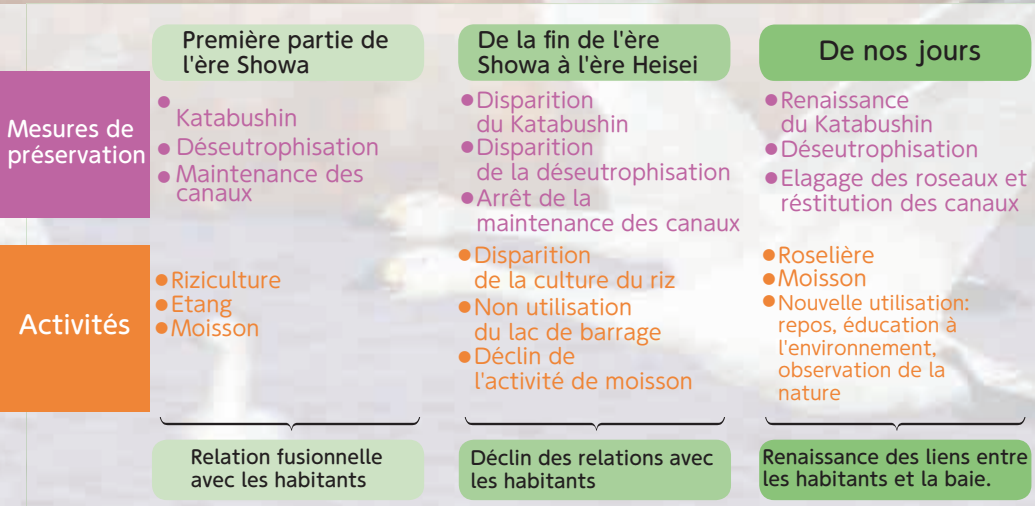
Cueillette de lotus



Katabushin  
(nettoyage de la boue au fond du lac)



Observation d'oiseaux



# Les zones humides de la Convention de Ramsar au Japon

## Qu'est-ce qu'une zone humide de la Convention de Ramsar ?

C'est en 1971 qu'a été organisée une conférence internationale à Ramsar, en Iran, et que « La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (appelée habituellement la Convention de Ramsar) » a été adoptée. Les principes de base de la Convention de Ramsar sont non seulement la préservation de l'écosystème des zones humides, mais également l'« utilisation rationnelle (wise use) » des zones humides, c'est-à-dire leur utilisation durable. Pour transmettre ces 2 principes au public, il est important d'impliquer un grand nombre de personnes dans la protection des zones humides, à travers des activités de communication, d'éducation, de participation et de prise de conscience.

### Préservation

Les zones humides sont indispensables non seulement aux animaux et aux plantes, comme habitats et lieux de croissance, mais également à la vie des hommes.

La Convention de Ramsar vise à préserver, en coopérant les uns les autres, les zones humides du monde entier.

### Communication, Education, Participation et Conscience (CEPA)

Afin de promouvoir la préservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, il est nécessaire de faire comprendre au public l'importance d'une telle préservation et le concept de « bien utiliser ». Pour cela, il est essentiel que les différents acteurs discutent entre eux, apprennent les uns des autres, et récapitulent leur point de vue.

### Utilisation rationnelle (Wise use)

Depuis longtemps, les hommes ont utilisé les produits obtenus dans les zones humides dans leur vie quotidienne.

L'utilisation rationnelle (wise use) désigne la notion d'utilisation continue des zones humides dans l'avenir, sans que celles-ci se perdent.

## Les zones humides de la Convention de Ramsar au Japon



# La Convention de Ramsar x Le plan de préservation de Sakata

## Le plan pour la préservation du milieu naturel des environs de Sakata

Lors de la 5ème Session de la Conférence des parties contractantes à la Convention de Ramsar, il a été adopté une résolution demandant l'établissement de « plans de gestion des sites Ramsar et autres zones humides ». D'après cette résolution, l'objectif visé était de réaliser un équilibre entre conservation et utilisation, et dans ce contexte, la ville de Niigata a établi, en 2000, le « Plan pour la préservation du milieu naturel des environs de Sakata ». Ce plan annonçait la méthodologie relative à la gestion des espèces biologiques et des habitats, de même que les principes de l'utilisation rationnelle, et c'est basé sur ce plan que les actions ont été prises et poursuivies.

Par la suite, les « Nouvelles Lignes directrices relatives aux plans de gestion des sites Ramsar et autres zones humides » ont été adoptées lors de la 8ème Session de la Conférence des parties contractantes; étant donné que la totalité des lignes directrices avaient été révisées, et que l'accent avait été mis sur la participation des communautés locales et des populations autochtones, nous avons entièrement révisé le Plan pour la préservation du milieu naturel des environs de Sakata. Jugeant nécessaire d'établir un système où non seulement les communautés locales, mais aussi toutes les personnes intéressées puissent exprimer également leur opinion, nous avons fixé comme un des principes de base de ce Plan : « Mettre à profit la sagesse de nos devanciers pour promouvoir une gestion qui implique, et où coexistent les communautés locales, dans le but de réaliser une utilisation rationnelle adaptée à la situation sociale actuelle ».

### Aperçu du Plan

Les principes de base	Les objectifs	Les mesures concrètes
<p><b>La préservation de la lagune et de ses environs</b></p> <p>(1) Résoudre les problèmes environnementaux tels que la pollution des eaux, la dégradation de l'écosystème, etc., en mettant autant que possible à profit la capacité d'épuration de Sakata ou son pouvoir naturel d'engendrer la faune et la flore.</p>	<p><b>1. Préservation de l'environnement de la zone incluant la lagune et ses environs</b></p> <p>(1) Prévenir l'élévation des fonds de la lagune (2) Effectuer un contrôle adéquat du niveau d'eau (3) Améliorer (ne serait-ce qu'un peu), la qualité de l'eau de la lagune (4) Préservation de grande étendue de la zone incluant Sakata et ses environs</p>	<p>• Reproduction du « Kata-bushin » (évacuation de la boue sur les voies de passage des bateaux), contrôle du niveau d'eau approprié à l'existence et la croissance des animaux et végétaux</p> <p>• Réduction du lessivage de l'azote grâce à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement.</p> <p>• Connaissance de la quantité d'eau des sources, recherches sur Mitarase-gata et examen de ses méthodes d'exploitation</p>
<p><b>Une utilisation rationnelle</b></p> <p>(2) Mettre à profit la sagesse de nos devanciers pour promouvoir une gestion qui implique, et où coexistent les communautés locales, dans le but de réaliser une utilisation rationnelle adaptée à la situation sociale actuelle.</p>	<p><b>2. Réalisation d'un environnement favorable à la croissance et à l'existence de divers animaux et végétaux</b></p> <p>(1) Réalisation d'un environnement favorable à la croissance des plantes aquatiques propres à la lagune (2) Réalisation d'un environnement favorable à la croissance des plantes rares (3) Réalisation d'un environnement favorable à la croissance des oiseaux (4) Réalisation d'un environnement favorable à la croissance des poissons et des coquillages</p>	<p>• Gestion des plantes aquatiques grâce au contrôle du niveau d'eau, etc., fauchage des roseaux</p> <p>• Maintenance des milieux de vie et de croissance</p>
<p><b>Communication, Education, Participation et Conscience</b></p> <p>(3) Offrir une éducation environnementale et mener des activités de sensibilisation à la protection de l'environnement, avec la coopération/ la collaboration d'ONG, de l'administration, etc. La base de ces activités sera le Centre des oiseaux d'eau et des zones humides de Sakata.</p>	<p><b>3. Promouvoir les méthodes d'utilisation rationnelle transmises depuis le passé, et émettre de nouvelles méthodes d'utilisation rationnelle</b></p> <p>(1) Traitement adéquat des déchets agricoles et industriels (2) Actions de sensibilisation pour l'utilisation des surfaces d'eau (3) Actions de sensibilisation envers les visiteurs, pour leur transmettre des méthodes d'utilisation n'ayant pas d'influence néfaste pour Sakata (4) Promouvoir l'utilisation rationnelle par les communautés locales</p>	<p>• Restriction de la pêche à l'apât</p> <p>• Reconstruction des rapports entre la lagune et les habitants</p> <p>• Transmission de la culture locale par l'intermédiaire de cours d'études intégrées, etc.</p> <p>• Stimulation de l'économie locale en utilisant les ressources de Sakata</p>
<p><b>Le système de promotion</b></p> <p><b>1. La mise en place d'un Comité</b></p> <p>(1) Promotion de la préservation par chaque acteur, selon la répartition des rôles (2) Recherche d'un consensus entre les acteurs, à travers les discussions du Comité</p>	<p><b>4. Mener des activités de haute qualité, et réaliser la collaboration avec des organismes japonais et étrangers, en se basant au Centre des oiseaux d'eau et des zones humides de Sakata</b></p> <p>(1) Encourager l'éducation environnementale et intensifier les activités de vulgarisation et de sensibilisation (2) Travailler à promouvoir la collaboration entre les acteurs (3) Promouvoir le Réseau de l'eau et de la verdure (4) Promouvoir la collaboration entre les sites Ramsar, mettre en place un réseau pour la protection des anatides</p>	<p>• Harmonisation avec les autres organisations concernées (ex : réunion des municipalités des sites Ramsar)</p> <p>• Sensibilisation relative à la préservation et l'utilisation rationnelle, à travers l'organisation de symposiums</p>
<p><b>2. Informer les communautés locales</b></p> <p>(1) Mise en place d'un lieu d'échanges périodiques</p>	<p><b>5. Connaître régulièrement des modifications de l'environnement, grâce à la promotion des recherches et des études</b></p> <p>(1) Poursuivre les études de surveillance (2) Exploiter de manière efficace le Système de subventions des recherches scientifiques de Sakata</p>	<p>• Révision des systèmes d'assistance visant le soutien aux activités des communautés locales, etc.</p>

### Mise en place du Conseil de liaison pour la préservation du milieu naturel des environs de Sakata

Communautés locales  
ONG et associations à but non lucratif  
Personnes compétentes

Suite à la révision du Plan pour la préservation du milieu naturel des environs de Sakata, le Conseil de liaison pour la préservation du milieu naturel des environs de Sakata a été mis en place en 2006, afin de permettre aux nombreuses personnes ayant un rapport avec Sakata de participer à la gestion de l'avancement du Plan. Ce Conseil de liaison permet non seulement de faire partager l'état d'avancement du Plan dans sa totalité, mais également de discuter notamment à propos de projets jugés importants pour le milieu naturel de Sakata ; il indique ainsi les orientations concrètes pour promouvoir la préservation et l'utilisation rationnelle de Sakata.

# La communication et l'éducation de Sakata

## Activités bénévoles d'explication sur Sakata

Nous offrons des explications, dans le but de diffuser et instruire sur la préservation et l'utilisation rationnelle du milieu naturel de Sakata. Des commentateurs bénévoles de Sakata organisent notamment des séances d'observation gratuites de la nature, tous les 2ème et 4ème samedis de chaque mois (voir ci-dessous). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire; venez directement au Centre des oiseaux d'eau et des zones humides de Sakata.

**Promenade dans la nature de Sakata**  
(de mars à octobre)

Tous les 2ème et 4ème samedis de chaque mois  
de 9h 30 à 11h du matin

**Promenade d'observation des oiseaux de Sakata**  
(de novembre à février)

Tous les 2ème et 4ème samedis de chaque mois  
de 7h 30 à 9h du matin



## Système de subventions des recherches scientifiques de Sakata, etc.

Afin de protéger les précieux habitats des oiseaux migrateurs et assurer la continuité des habitats et lieux de croissance des êtres vivants, il est indispensable de conduire des recherches et des études qui incluent également les zones humides importantes de la région.

C'est ainsi que le Système de subventions des recherches scientifiques a été mis en place, dans le but d'appuyer les chercheurs spécialisés dans le domaine, dans leurs recherches sur les zones humides et le milieu environnant, et accumuler les données scientifiques de base. Les résultats des travaux sont publiés sur les sites internet et pamphlets, ou encore présentés lors des réunions à cet effet, et contribueront, espère-t-on, à la préservation et l'utilisation rationnelle des zones humides de la ville de Niigata, à commencer par Sakata.



## Organisation de cours d'enseignement expérimental, etc.

Nous offrons une gamme de cours d'enseignement expérimental, axés sur diverses approches telles la nature, les êtres vivants ou la culture de Sakata. Ces cours ne sont pas seulement des séances d'observation, mais par exemple des travaux manuels utilisant les produits de la nature ; ils permettent de comprendre le concept d'utilisation rationnelle à travers les 5 sens.



## Education environnementale

Au Centre des oiseaux d'eau et des zones humides de Sakata, nous coordonnons des activités expérimentales faisant intervenir la lagune, notamment pour les écoles primaires et secondaires de la région. D'autre part, nous offrons aux visiteurs particuliers ou en groupe, des explications sur la Convention de Ramsar, la nature et la naissance de Sakata, etc., et nous instruisons sur les relations entre la préservation du milieu naturel de Sakata et les communautés locales.

**Centre des oiseaux d'eau et des zones humides de Sakata**

Heures d'ouverture : de 9h à 16h 30  
(de novembre à février, ouvert à partir de 7h le week-end)  
Fermés : le lundi (si lundi est un jour férié, fermé le lendemain),  
fin et début d'année (du 29 décembre au 3 janvier)



**Pour tout renseignement, contacter :** (en date du 1er avril 2011)

**Centre des oiseaux d'eau et des zones humides de Sakata**

Code postal 950-2261 5404-1, Akatsuka, Nishi-ku, Niigata-shi  
Tél. 025-264-3050 Fax. 025-264-3051

**Section régionale, Mairie de Nishi-ku, Ville de Niigata**

Code postal 950-2097 3-14-41, Terao-higashi, Nishi-ku, Niigata-shi  
Tél. 025-264-7161 Fax. 025-269-1650

**Section de la politique environnementale, Service de l'environnement, Ville de Niigata**

Code postal 951-8550 602-1, Gakkomachi-dori Ichiban-cho,  
Chuo-ku, Niigata-shi  
Tél. 025-226-1359 Fax. 025-230-0467

## Traduction

GUIRAL Alexis (EMLYON Business School), Niigata University of International and Information Studies

